

PRESENTATION DU COLLECTIF A5

Le Collectif A5 regroupe les associations d'étudiants et de diplômés universitaires en archivistique, issus des cinq formations existant actuellement en France :

- l'Association des diplômés en archivistique de Lyon (ADAL) <http://www.adal-lyon.com>
- l'Association des diplômés et étudiants du DESS d'archives des Yvelines (ADEDA78) <http://adeda78.free.fr> ;
- l'Association des DESS et des licences en techniques d'archives et de documentation (ADELITAD – formations en archivistique de Mulhouse) <http://adelitad.free.fr> ;
- l'Association des étudiants et diplômés en archivistique d'Angers (AEDAA) <http://archinet.aedaa.free.fr> ;
- l'Association Archives, image, communication & informatique (AICI – formation de Toulouse-Montauban) <http://www.univ-tlse2.fr/multimedia/bazaut> , qui a rejoint le collectif en 2004.

Nos cinq associations regroupent environ 500 adhérents ; elles mènent de nombreuses activités : bureaux emploi, publication de revues, sites internet, journées d'études...

La similitude de nos objectifs (promotion des métiers des archives, reconnaissance des formations universitaires et l'insertion professionnelle des diplômés) nous ont amené à nous rapprocher au sein d'un collectif, constitué en 2003. Cette organisation souple nous permet de mettre nos forces en commun et de mieux faire circuler l'information, tout en préservant l'autonomie de chaque association.

Nous avons également amorcé un dialogue avec l'AAF, avec qui nous partageons de nombreuses préoccupations. La rencontre entre nos représentants respectifs, le 9 décembre 2004, a permis de poser les bases d'une collaboration qui devrait s'avérer fructueuse.

Le travail actuel du collectif porte actuellement sur la situation de l'emploi dans la profession. Nous réalisons donc actuellement :

- une enquête sur les offres d'emploi, alimentée par le dépouillement systématique des offres collectées par nos bureaux-emploi respectifs ;
- une enquête sur l'insertion professionnelle de nos adhérents, qui est en cours de dépouillement.

Par ailleurs, une réflexion a été engagée sur les statuts des archivistes dans la fonction publique. Le collectif a établi un état des lieux et des propositions de réforme, qui doivent servir de base à une action auprès des pouvoirs publics. Elles ont retenu l'attention de l'AAF, qui publie le texte sur son site.

Vous pouvez suivre nos activités sur les sites de nos associations, et nous faire part de vos remarques, en particulier sur le dossier "fonction publique", en nous écrivant à cette adresse : fada_u@yahoo.fr .